

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

---

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° 3203

présenté par  
Mme Park

-----

### ARTICLE 38 BIS A

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« au IV »

le mot :

« à ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction juridique.